



# PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024-DCPPAT/BE-077 en date du 27 mars 2024, une enquête publique est ouverte **pendant 36 jours consécutifs à compter du lundi 29 avril 2024 à 9 heures** portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS IRIBARREN BETON relative à la création et l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de Montmorillon, au lieu-dit « Rechinevoisin », activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Montmorillon et à celle de Saulgé, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, **du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au lundi 3 juin 2024 à 17h00.**

Monsieur Jean-Luc GARNAULT, enquêteur au service statistiques à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 19 mars 2024, recevra en personne les observations du public :

- mairie de Montmorillon – 15 rue du Four 86500 MONTMORILLON
  - lundi 29 avril 2024 de 9h00 à 12h00
  - mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00
  - lundi 3 juin 2024 de 14h00 à 17h00
- Salle du conseil municipal - mairie de Saulgé – 1 Le Toffé 86500 SAULGE
  - mardi 7 mai 2024 de 9h00 à 12h00
  - vendredi 24 mai 2024 de 14h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur :  
en mairie de Montmorillon – 15 rue du Four 86500 MONTMORILLON, siège principal de l'enquête
- ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr)

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Carrieres/Iribarren-Carriere-Rechinevoisin-Montmorillon>

ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) sur un poste informatique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Vienne et en mairies de Montmorillon et de Saulgé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Carrieres/Iribarren-Carriere-Rechinevoisin-Montmorillon>

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS IRIBARREN BETON - Mme Margot PUYBONNIEUX, chargée de mission sécurité et environnement, 06.40.59.39.26 ou [margot.puybonnieux@iribarren.fr](mailto:margot.puybonnieux@iribarren.fr)